

Republique Française

Département de l'Hérault

Commune  *de Rosis*

Séance du 4 juin 2012 à 20h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA –
M. Germain FARENQ – Mme Arlette ARAGON - Mlle Nathalie MENDES - M. Eric NAUTRE.

Membre (s) absent (s) excusé (s) : M. Moïse ROQUES - Mme Sandrine LECLERCQ - (pouvoir à M.
Nathalie MENDES) –

Secrétaire de séance : M. Gérard LUNA.

Ordre du jour

1. **Approbation du Conseil**
2. **Convention autorisation de passage itinéraire rando à vélo tout terrain (VTT)**
3. **Le CROS - Travaux de restauration du système d'assainissement du hameau**
4. **Attribution d'une indemnité pour frais de représentation.**
5. **Remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux**
6. **PLU – première réunion de présentation à Andabre**
7. **Impôts locaux – Modification du taux de la TFNB**
8. **Douch – Cession d'une parcelle de terrain départementale**
9. **Centre de Gestion de la FP – Protection sociale complémentaire des agents**
10. **Finances - Mise à disposition tarifée de Topos guide au Public**
11. **Ecole de Musique - Convention fixant les modalités de gestion**
12. **Assurances – Nouvel avenant pour un bien communal nouvellement acquis**
13. **Rando Communale – Annulation et report de cette manifestation sportive**
14. **Elections législative _ organisation des bureaux de votes**
15. **Programmation de travaux communaux courant juin.**

TABLEAU DE BORD DU SITE : <http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site ce mois de Mai 2012 = 5 020 Visites
Fréquentation du site depuis le début de l'année = 13 321 Visites

1 – APPROBATION DU C.R du CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE MAI 2012

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu du dernier **Conseil Municipal de Mai 2012**.

Avis du Conseil :

Nombre de voix : **Pour :** 9 **contre :** / **abstention :** /

2 - CONVENTION AUTORISATION DE PASSAGE ITINERAIRE RANDO A VELO TOUT TERRAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que **La Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc** poursuit sa politique de valorisation du tourisme de randonnées.

Il indique que dans ce cadre, elle souhaite d'une part, actualiser l'espace VTT n°55 « La Salvetat Haut-Languedoc » actuellement implanté sur les communes de la Salvetat, le Soulié et Fraïsse. Un inventaire cartographique des pistes a été réalisé, quelques modifications des pistes sont menées.

D'autre part, la CCMHL a pour projet d'étendre ce **site VTT** à l'ensemble du territoire communautaire, afin de proposer une offre complète permettant de découvrir la variété des paysages et des villages du territoire.

Cet espace VTT, une fois complété, sera soumis à l'expertise des deux comités départementaux de la Fédération Française de Cyclisme, en vue de maintenir l'homologation.

Pour être homologué, l'espace doit satisfaire à des critères juridiques et fonciers sous la forme de l'ensemble des délibérations communales et conventions d'autorisation de passage en propriété privée.

Il est donc proposé :

- D'adopter l'**espace VTT n°55 de la Montagne du Haut-Languedoc**, tel que défini au plan ci-annexé.
- D'autoriser la CCMHL, ses représentants ou prestataires, à installer sur les tronçons de cet itinéraire appartenant à la commune, le mobilier de balisage et de signalétique nécessaire à la signalisation et l'information.
- D'autoriser la CCMHL, ses représentants ou prestataires, à effectuer sur les tronçons de cet itinéraire appartenant à la commune (voies communales et chemins ruraux) les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'ouverture de l'itinéraire. Ces travaux intervenant :
 - o Sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des randonneurs à VTT.
 - o Sur les bas-côtés, par le nettoyage, débroussaillage, élagage léger.
 - o Sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée.
- De s'engager sur l'itinéraire ainsi adopté, afin d'éviter les confusions de balisage, d'informer la CCMHL de toute création d'itinéraire de randonnées, empruntant les pistes VTT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Avis du Conseil : *Le conseil unanime adopte l'espace VTT n°55 de la Montagne du Haut-Languedoc et autorise le Maire à signer la convention d'autorisation de passage d'un itinéraire de randonnée à Vélo Tout Terrain sur les parcelles communales.*

Nombre de voix : **Pour :** 9 **contre :** / **abstention :** /

3 – LE CROS – TRAVAUX DE RESTAURATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de restauration du système d'assainissement dans le hameau du Cros, vont nécessiter l'intervention d'un engin de travaux publics pour niveler le terrain et mettre en place le système d'assainissement adéquat.

Il indique que ces travaux seront réalisés par l'employé communal ainsi que par celui de la Commune voisine de Taussac la Billière qui est détenteur du permis pour la conduite d'engins de TP.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la location de l'engin de TP et à l'achat de la fosse et du kit d'assainissement.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

4 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE POUR FRAIS DE REPRESENTATION

Monsieur le Maire, concerné par cette question quitte momentanément la salle du Conseil Municipal et laisse la présidence à M. René Magnaldi, doyen d'âge.

Ce dernier indique qu'afin de faire face aux dépenses engagées par le Maire dans l'intérêt des affaires Communales, à l'occasion de tournées extérieures, de la réception de personnalités ou de l'organisation de manifestations et de l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de ses attributions de représentant de la commune.

Il est donc proposé l'octroi au bénéfice de Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'**article L2123-19 du code général des collectivités territoriales**, d'une indemnité forfaitaire pour frais de représentation, en sus de son indemnité de fonctions, qui sera versée mensuellement à compter du 1er Juillet 2012 et, ce, pour l'exercice courant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif et la présente indemnité pourra être renouvelée chaque année sur les ressources ordinaires de la collectivité. Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir adopter l'octroi de cette indemnité forfaitaire.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

Nombre de voix : Pour : 8 contre : / abstention : /

5 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'**article L2123-18-1** du Code Général des collectivités territoriales, ils peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune en qualité, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Il propose donc, de bien vouloir autoriser le remboursement des frais de transport engagés, suivant le barème en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012. Il indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir adopter la proposition ci-dessus et d'en délibérer.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

6 - PLU - REUNION DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe, les membres du Conseil que le Chargé de Mission PLU au sein de la communauté de communes Bernard DELBOS fera une réunion de présentation du PLU qui se déroulera la première semaine de juillet en présence des personnes publiques associées (PPA) : DDTM, CG34, DREAL, Chambres consulaires, Parc Régional, DRAC etc.

Il indique que le CAUE avec le CG34 ont tenu un atelier des territoires pour les élus et les professionnels atelier intitulé « Du projet de territoire au projet urbain ». Auquel il a assisté.

Il énonce que le chargé de mission nous a fait savoir que le Conseil Général dispose de crédits et de moyens humains sur l'Urbanisme, notamment pour aider les petites communes.

Il précise également que ROSIS, CASTANET, LE SOULIE- communes concernées par un nouveau PLU- pourraient « envisager » (entreprendre) une étude financée par le CG 34.

Un premier entretien avec Bernard Delbos pour préparer la réunion de présentation, aura lieu ce vendredi 8 juin 2012 à 17h00.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces informations et de s'inscrire dans ce type de démarche.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime prend acte de l'information.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

7- IMPOTS -**MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le service des finances locales de la Sous-préfecture, qui nous indique, afin de respecter les règles de proportion entre la TFNB et la Taxe d'Habitation qu'il y a lieu de modifier le taux de « la Taxe foncière non bâtie » que nous avons votée avant la présentation du budget 2012.

Il précise que le taux de la Taxe Foncière Non bâtie doit être modifié de la façon suivante **de 84,57% à 84,53%**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer et d'adopter la modification proposée.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la modification proposée.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

8 – CG 34 -**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU HAMEAU DE DOUCH**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que l'assemblée générale du Conseil Général de l'Hérault a approuvé par délibération, en date du 7 mai 2012 le principe de la cession au profit de notre commune d'une partie de la parcelle de terrain ou sera implanté « le four à pain » cadastrée section E 261 située au hameau de Douch.

Il indique, qu'il y a lieu, afin de finaliser cette acquisition de saisir le géomètre expert pour établir le document d'arpentage ainsi que notre notaire pour la rédaction de l'acte authentique.

Il précise qu'au mois de décembre l'assemblée départementale avait accepté le principe de nous céder une partie de la parcelle départementale cadastrée E 261 au prix de 0.45 €/m². Or c'est par erreur qu'il a été mentionné que l'emprise cédée représentait une surface de 200m² alors que cette surface, qui reste à déterminer par géomètre est de **1090m²**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à cette cession, et à signer tout acte afférent.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

9 – CENTRE DE GESTION FPT -**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans un courrier récent, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale nous propose de participer au financement de la protection sociale complémentaire de nos agents.

Pour permettre de finaliser cette proposition de protection sociale complémentaire il y a lieu d'approuver le lancement d'une consultation par le Centre de Gestion pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Il précise que c'est lors de la signature de cette convention que la commune aura à se prononcer sur le montant de la participation que nous comptons verser.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

10 – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE TOPOS GUIDE DE RANDONNEE PEDESTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune met à la disposition du public des topos guide GR de Pays Tours de la montagne du haut-Languedoc, Hérault à pied et cartes IGN.

Il indique que le prix de vente au public est fixé à :

- 14,40€ pour les topos guide
- 11,00€ pour les cartes IGN.
- 1,50€ sentiers de randonnée communale
- 2,00€ sentiers gorges d'Héric

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

11- CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE de LAMALOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que comme tous les ans il y a lieu de signer une convention avec la Communauté de Communes des sources de Lamalou les bains qui accueille les élèves de notre commune et qui fixe les modalités de gestion de l'école de musique notamment notre participation financières aux coûts d'inscription.

Il propose aux membres aux membres du Conseil de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

12- CONTRAT D'ASSURANCE DE BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la signature du compromis de vente entre Madame Berthois propriétaire d'un immeuble sis au hameau de Compeyre et la commune.

Il indique qu'il y lieu, lorsque la signature des actes notariés sera effective, de souscrire un nouvel avenant à notre contrat d'assurances AXA agence AUGÉ BURGAT de Bédarieux.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

13 - MANIFESTATIONS SPORTIVES – ANNULATION ET REPORT DE LA 8^{ème} RANDO COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la 8^{ème} Rando Communale initialement prévue le **Dimanche 24 juin 2012** est annulée pour raison de superpositions de manifestations proches de notre territoire à cette date et qu'il y a lieu de la reporter.

Il Propose donc aux membres du Conseil de déterminer une nouvelle date pour l'organisation de cette manifestation.

Avis du Conseil : *Le Conseil décide de fixer la nouvelle date de la 8^{ème} rando communale au dimanche 23 septembre 2012.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

14 - ELECTIONS LEGISLATIVES - ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'à l' occasion des élections législatives **des 10 et 17 juin 2012** les bureaux de votes seront ouverts de 8 h à 18 h

Le Bureau de vote d'Andabre, sera présidé par **le Maire Jacques MENDES**, assisté des Conseillers Municipaux de la 1^{ère} section et d'éventuels assesseurs ainsi que les délégués désignés par les représentants des candidats.

Le Bureau de vote de Douch, (Maison du Mouflon ou Refuge M.C) sera présidé par **le 1^{er} Adjoint René Magnaldi**, assisté des Conseillers Municipaux de la 2^{ème} section et d'éventuels assesseurs ainsi que les délégués désignés par les représentants des candidats.

Avis du Conseil : *Le Conseil a pris acte de l'information et a déterminé la présence de chaque conseiller aux 2 bureaux de votes.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention :

15 - PROGRAMME DES TRAVAUX COMMUNAUX COURANT JUIN

Les Avels : - Travaux de revêtement en béton du chemin d'accès à l'auberge

Douch : - Pose d'une barrière de protection + restauration d'une partie des rues + poursuite des travaux de construction de four à pain.

Andabre : - Remise en peinture du vestiaire du terrain de sport - Les travaux seront réalisés par l'association et la fourniture de la peinture par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.



Jacques MENDES

Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 *mobile*: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

